

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-EM-389
ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2005-EM-107 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE
DÉPENSE DE 125 000 \$ POUR PAYER LES TRAVAUX, LES HONORAIRES
PROFESSIONNELS, LES FRAIS INCIDENTS ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES
D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'AQUEDUC, D'EXCAVATION ET DE FONDATION
GRANULAIRE SUR LE LOT 10-210, DU RANG 4, DU CANTON DE BERESFORD (ENTRE LA
RUE DEMONTIGNY ET LA RUE MARGUERITE) AFIN D'ANNULER LE SOLDE RÉSIDUAIRE
DE CET EMPRUNT**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 22 octobre 2024, le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2024-EM-389 abrogeant le Règlement numéro 2005-EM-107 décrétant un emprunt et une dépense de 125 000 \$ pour payer les travaux, les honoraires professionnels, les frais incidents et autres travaux connexes d'infrastructures municipales d'aqueduc, d'excavation et de fondation granulaire sur le lot 10-210, du rang 4, du canton de Beresford (entre la rue Demontigny et la rue Marguerite) afin d'annuler le solde résiduaire de cet emprunt.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 13 novembre 2024.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 22 octobre 2024 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 15 novembre 2024.

Anny Després, greffière adjointe